



## **SARRE-UNION**

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

34, Grand'Rue  
67262 SARRE-UNION Cedex  
Tél. 03 88 01 14 74  
Fax 03 88 00 28 15  
e-mail : [mairie@ville-sarre-union.fr](mailto:mairie@ville-sarre-union.fr)

**COMMUNE DE SARRE-UNION**  
**DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le trente juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Sarre-Union s'est réuni, après convocation légale en date du 23 juillet 2020 avec l'ordre du jour suivant :

1. Affaires foncières et immobilières
2. CFE / Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire
3. Subventions
4. Amortissement
5. Affaires de personnel
6. Divers

Compte-tenu de la situation sanitaire, cette réunion s'est tenue dans la salle 1 du complexe sportif de la Corderie, en présence d'un public limité à 20 personnes.

Sous la présidence de Monsieur Marc SENE, Maire :

Étaient présents : Mme Marie-Claire GIESLER, Mme Micheline ESCHER, M. Baptiste PIERRE, Adjoint, M. Richard BRUMM, M. Michel ANHEIM, M. Jean-Claude ZAUN, Mme Suzanne HOCHSTRASSER, M. Didier SCHUSTER, Mme Danielle WEGMANN, Mme Anny RAUCH, M. Patrick LUDMANN, Mme Helga SCHMIDT, M. Robert BUCHY, M. Florent WAHL, M. Christophe SCHOENACKER, Mme Agnès DE BEZENAC et Mme Louise JUNG.

Procurations :

Mme Isabelle MASSON à Mme Micheline ESCHER / M. Claude BORTOLUZZI à M. Christophe SCHOENACKER / M. Pierre OSSWALD à M. Richard BRUMM / Mme Marie-Pierre MATHIAS à M. Jean-Claude ZAUN

Était absente : Mme Séverine BACHMANN

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 18- le quorum étant atteint.

Mme Marie-Claire Giesler a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu des séances des 18 juin et 10 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **1. Affaires foncières et immobilières / Cession SECATHEN**

20200730DCM1

Nomenclature ACTES : 3.2 Aliénations

Le Maire rappelle qu'aux termes d'un acte reçu par Me Alain SCHMUTZ, notaire à SARRE-UNION, le 23 AVRIL 2018, la Ville de SARRE-UNION a donné en crédit-bail immobilier

A la Société dénommée SCI B3M INVEST, Société civile immobilière au capital de 1000 €, dont le siège est à SARRE-UNION (67260), route de Harskirchen,

les locaux suivants édifiés sur les parcelles cadastrées :

Ville de SARRE-UNION, Bas-Rhin  
Section 8 N° 335 – Ziegelberg – 313,66 ares  
Section 8 N° 334 – 2,71 ares

A savoir :

- Le bâtiment à usage industriel de 1500 m2 environ - hall 1 édifié sur la parcelle 335,
  - Le bâtiment administratif de 400 m2 sur deux niveaux édifié sur la parcelle 335,
  - Ainsi que le petit bâtiment - hall 5 édifié sur la parcelle 334,
- avec tous droits d'accès, de passage et de circulations utiles.

Le crédit-bail a été consenti pour une durée de 15 années, avec effet rétroactif au 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2017 pour se terminer le 31 OCTOBRE 2032, moyennant un loyer mensuel hors taxes de 1.901,96 € H.T, TVA en sus au taux de 20 % soit 380,39 €

Soit un loyer mensuel de..... **2.282,35 € T.T.C.**

calculé sur la base du remboursement d'une créance de 302.000,00 €, au taux d'intérêt de 1,70 % et d'une durée de QUINZE (15) ans, résultant d'un tableau d'amortissement demeuré annexé audit acte.

En outre, le CREDIT-PRENEUR s'est obligé à ce que la redevance de crédit-bail hors tous droits et taxes constitue pour le CREDIT-BAILLEUR un revenu entièrement net de toute charge, soit donc à rembourser, le cas échéant, au CREDIT-BAILLEUR, en complément de la redevance de crédit-bail, les charges de toute nature telles dues, les primes d'assurance, taxes foncières, redevances, prestations, fournitures, etc...

Il a été versé un dépôt de garantie de 2.282,35 € représentant un mois de loyer T.T.C.

Aux termes dudit acte, la Ville de SARRE-UNION, CREDIT-BAILLEUR a promis de vendre à la Société SCI B3MINVEST, avec faculté de substitution, l'ensemble immobilier situé à SARRE-UNION faisant l'objet de la convention de crédit-bail en stipulant que le prix de vente - ferme et non révisable - sera égal au solde restant dû en capital sur l'engagement contracté de 302.000,00 € augmenté des intérêts dus jusqu'au jour de la transaction et de toutes autres charges éventuelles, non encore soldées.

Le montant alors obtenu sera :

- augmenté des frais financiers générés par l'ensemble de l'opération et non couverts par le paiement des loyers déjà survenus,
- et diminué du capital de cet engagement considéré comme remboursé au jour de la vente, au moyen des loyers versés par la société SCI B3MINVEST dans le cadre du présent contrat de crédit-bail immobilier, conformément au tableau d'amortissement annexé au contrat de crédit-bail.

En conséquence de ce qui précède, le Maire fait savoir que la société B3M INVEST a informé la Ville de SARRE-UNION qu'elle souhaite lever l'option d'achat dudit bien.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de procéder à la vente des biens cadastrés section 8 n° 334 et 335, déduction faite, en accord avec le CREDIT-PRENEUR acquéreur suite à la levée d'option, d'une superficie de 0,81 are (constituant une réserve pour une extension future du transformateur électrique existant) à détacher de la parcelle ci-dessus cadastrée section 8 n° 335, selon procès-verbal d'arpentage établi par le Cabinet LAMBERT, géomètre à SARRE-UNION ;

moyennant le prix déterminé comme suit :

. **solde restant dû au 1<sup>er</sup> septembre 2020** sur l'engagement initialement contracté de trois cent deux mille euros (302.000,00 €), soit .....**250.690,31 €**

En outre, le CREDIT PRENEUR devra rembourser au CREDIT-BAILLEUR les taxes foncières restant dues, savoir :

- Au titre de l'année 2018 : 3.606,08 €
- Et au titre de l'année 2019 : 4.108,07 €

Soit au total : 7.714,15 €

Montant TOTAL à verser par le CREDIT PRENEUR : 258.404,46 €

Observation étant faite que l'impôt foncier pour 2020 fera l'objet d'un remboursement direct par le CREDIT PRENEUR au CREDIT BAILLEUR, à première demande de ce dernier et sur présentation de l'avis d'imposition.

La vente aura lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit et notamment :

- avec maintien et rappel des servitudes de passage et de raccordement de conduites existantes déjà constituées sur les parcelles-mères d'origine et ayant été transcrites au livre foncier suite à division et prises, savoir : à la charge des parcelles initiales Section 8 Nos 234/83, 326, 328, 330 et 332 (propriété de la Ville de SARRE-UNION, fonds servant, et au profit des parcelles Section 8 Nos 327, 329 et 331, fonds dominant (actuellement propriété de la Société ZIEMEX) ; la parcelle Section 8 N° 326 ayant été divisée ultérieurement pour devenir les parcelles Section 8 Nos 333, 334, 335 et 336 ;

- constitution de toutes servitudes pour raccordements de conduites en tant que de besoin, d'accès, de passage et de circulation utiles et nécessaires aux propriétaires actuels ou futurs à la charge de la parcelle Section 8 N° 234/83 (propriété de la Ville de SARRE-UNION), fonds servant et au profit des parcelles Section 8 N° 334 et 335, fonds dominant ;

- constitution de toutes servitudes pour raccordements de conduites en tant que de besoin, d'accès, de passage et de circulation utiles et nécessaires aux propriétaires actuels ou futurs au profit des parcelles Section 8 Nos 328, 330, 332, 333 et 336 (actuellement propriété de la Ville de SARRE-UNION) ainsi que celle d'une contenance de 0,81 are (transformateur électrique) à détacher de la parcelle 335, comme susdit, devant également rester la propriété de la Ville et non comprise dans la vente à réaliser, le tout fonds dominant,

et à charge de la parcelle Section 8 N° 335, fonds servant ;

- et constitution de toutes servitudes pour raccordements de conduites en tant que de besoin, d'accès, de passage et de circulation utiles et nécessaires aux propriétaires actuels ou futurs à charge de la parcelle Section 8 N° 333, fonds servant, et au profit de la parcelle Section 8 N° 334, fonds dominant ;

- et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches concourant à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents y relatifs, notamment l'acte notarié concernant la levée d'option.

## **2. CFE / Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire**

20200730DCM2

Nomenclature ACTES : 7.2 Fiscalité

Le Maire expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

**Vu** la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative pour 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

**Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Mme Séverine BACHMANN entre en séance.

## **3. Subventions**

20200730DCM3

Nomenclature ACTES : 7.5 Subventions

Le Conseil municipal décide après délibération et à l'unanimité de donner son accord aux demandes de subvention suivantes :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
KUTLU Huseyin	Subvention PIG RENOV HABITAT Immeuble 4 rue des Lilas	2 000.00 €
PROCIVIS - ALSACE	Reversement subvention PIG RENOV HABITAT – Immeuble 43 rue de Phalsbourg KOESSLER Micheline	2 000.00 €
Club Vosgien / Section locale	Fonctionnement 2020	160.00 €
Espace Culturel du Temple	Fonctionnement 2020	160.00 €
Société Philharmonique de Sarre-Union	Fonctionnement 2020	3 800.00 €
Société Philharmonique de Sarre-Union – Section Ecole de Musique	Fonctionnement 2020 / Solde	17 280.00 €
Pétanque club La Boule d'Or	Fonctionnement 2020	160.00 €
GIC Sarre-Union	Subvention de fonctionnement - Section vidéo 2019/2020 - Solde	6 300.00 €

## Subventions de principe

Le Conseil municipal décide en outre à l'unanimité de donner son accord à la subvention de principe suivante :

\* Collège de l'Eichel de Diemeringen : Sorties et voyages culturels au titre l'année 2019 / 2020 pour l'élève LIEB Lou-Anne de Sarre-Union. La subvention s'élèvera à 15.- € et sera versée sur présentation d'une attestation de participation aux activités de l'élève.

## **4. Amortissement**

20200730DCM4

Nomenclature ACTES : 7.10 Divers

L'instruction budgétaire M14 prévoit l'amortissement des subventions d'équipement versées et comptabilisées au compte 20421 « Biens mobiliers, matériel et études ». Ces dépenses doivent donner lieu à un amortissement comptable sur une durée maximale de 5 ans.

Par délibération du 17 décembre 2019, le Conseil Municipal a pris la décision d'amortir une subvention d'équipement attribuée au Centre Socio-Culturel pour l'acquisition de mobilier destiné aux locaux du nouveau bâtiment.

Le montant de la participation communale a été fixé par délibération du 21 novembre 2019 à 75 960.11 € et versée selon les conditions suivantes :

- Acompte de 80% : 63 331.37 € au courant du mois de novembre 2019
- Solde : 15 832.80 €, sur présentation de l'ensemble des factures acquittées

Sur l'exercice 2019, la Commune a versé le montant suivant :

- Compte 20421 : 63 331.37 €, représentant l'acompte de 80%, l'association n'ayant pas fourni les pièces justificatives pour le versement du solde.

Sur l'exercice 2020, après réception de l'ensemble des factures acquittées la Commune a versé le solde de cette participation, à savoir : 15 832.80 € / Crédits votés à l'article 20421 du budget principal de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir la totalité de cette subvention sur une période de 5 ans à partir de l'exercice 2021.

Le tableau d'amortissement initial retenu par délibération du 17 décembre 2019 est modifié comme suit :

<b>ANNEE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2021	D6811/042 : 15 192.00 €	R280421/040 : 15 192.00 €
2022	D6811/042 : 15 192.00 €	R280421/040 : 15 192.00 €
2023	D6811/042 : 15 192.00 €	R280421/040 : 15 192.00 €
2024	D6811/042 : 15 192.00 €	R280431/040 : 15 192.00 €
2025	D6811/042 : 15 192.11 €	R280421/040 : 15 192.11 €

## **5. Affaires de personnel : Création d'un poste d'ATSEM contractuel**

20200730DCM5

Nomenclature ACTES : 4.2 Personnel contractuel de la FPT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet en qualité de contractuel, à compter du 01 septembre 2020 pour une durée de 12 mois.

Les attributions consisteront à :

- Assister le personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants,
- Assister le personnel enseignant pour l'animation, la préparation et l'entretien du matériel, le repos des enfants,
- Entretien et mettre en état les locaux et le matériel.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 30/35èmes.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 353, indice majoré : 329.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

## **6. Divers**

### **6a. Point sur les sections sportives du collège et du lycée**

Monsieur le maire indique au Conseil municipal que les intervenants des sections sportives ne sont plus rémunérés par l'intermédiaire du Lycée Kléber depuis la rentrée 2018 pour le lycée et la rentrée 2019 pour le collège.

Les solutions proposées par le Rectorat ne sont pas satisfaisantes, car

- Le passage par un groupement d'employeurs engendre des frais de gestion qui s'élèvent à 15 %,
- Les associations sportives locales ne sont pas structurées pour porter les contrats des intervenants.

Dans ces deux cas, la rémunération des professeurs se voit amputée, car les charges figurant sur les fiches de paie ne sont pas identiques aux charges de l'Éducation Nationale.

Ces sections accueillent 40 élèves environ.

Monsieur le Maire indique qu'il rencontrera prochainement la presse afin d'alerter l'opinion sur le risque d'abandon de ces sections.

### **6b. Liste des marchés 2019**

Cf. en annexe

### 6c. Organisation d'une campagne de dépistage COVID

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une campagne de dépistage du COVID-19 aura lieu :

- lundi 3 août 2020 de 15h à 17h,
  - mardi 4 août de 9h à 12h et de 15h à 17h,
- Au Centre Socio-culturel de Sarre-Union.

Cette opération est organisée en partenariat avec l'ARS, REDOM et le Laboratoire Biolia.

La séance est levée à 20 heures 30.

A Sarre-Union, le 30 juillet 2020

Le Maire,

Marc SENE



**LISTE DES MARCHES PUBLICS - ANNEE 2019**

<b>MARCHES DE TRAVAUX</b>						
<b>Budget</b>	<b>Décision</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Marché notifié le</b>	<b>Montants € H.T.</b>	
Commune	26/11/2018	Reconstruction du centre socio culturel de Sarre-Union / Lot 5 : Menuiseries extérieures - AVENANT 1	Ets SCHREIBER (57520) ROUHLING	27/02/2019	Montant : 6 402.50 €	
Commune	26/11/2018	Reconstruction du centre socio culturel de Sarre-Union / Lot 6 : Occultation - AVENANT 1	Ets OFB / TIR TECHNOLOGIES (67840) KILSTETT	27/02/2019	Montant : 1 333.00 €	
Commune	26/11/2018	Reconstruction du centre socio culturel de Sarre-Union / Lot 7 : Serrurerie - AVENANT 1	Ets SERRURERIE MOSELLANE (57385) TETING SUR NIED	05/03/2019	Montant : 3 628.00 €	
Commune	26/11/2018	Reconstruction du centre socio culturel de Sarre-Union / Lot 9 : Menuiserie intérieure bois - AVENANT 1	Ets STUTZMANN AGENCEMENT (67320) DURSTEL	27/02/2019	Montant : 6 774.58 €	
Budget Sarre-Union Commerces	18/12/2018	Aménagement d'un salon de thé à Sarre-Union / Lot 0 - Désamiantage / AVENANT 1	Ets EURACIA BANCEL AMIANTE (62100) BULLY LES MINES	04/02/2019	Montant : 5 250.00 €	
Commune	09/07/2019	Réhabilitation partielle du rez-de-chaussée de l'Unité de Vie - 29 rue de Phalsbourg / Lot 1 : Gros-oeuvre	Ets IRION (67260) SARRE-UNION	16/08/2019	Montant : 52 630.35 €	
Commune	09/07/2019	Réhabilitation partielle du rez-de-chaussée de l'Unité de Vie - 29 rue de Phalsbourg / Lot 3 : Menuiserie bois	Ets HUBER et Fils (67320) ADAMSWILLER	16/08/2019	Montant : 8 685.00 €	
Commune	09/07/2019	Réhabilitation partielle du rez-de-chaussée de l'Unité de Vie - 29 rue de Phalsbourg / Lot 4 : Plomberie - Sanitaire	Ets GALLE et Fils (67260) BURBACH	16/08/2019	Montant : 16 205.25 €	



MARCHES DE TRAVAUX						
Budget	Décision	Objet du marché	Titulaire	Marché notifié le	Montants € H.T.	
Commune	09/07/2019	Réhabilitation partielle du rez-de-chaussée de l'Unité de Vie - 29 rue de Phalsbourg / Lot 5 : Chauffage - Ventilation	Ets GALLE et Fils (67260) BURBACH	16/08/2019	Montant : 4 834.75 €	
Commune	09/07/2019	Réhabilitation partielle du rez-de-chaussée de l'Unité de Vie - 29 rue de Phalsbourg / Lot 6 : Electricité	Ets BRION et Fils (67260) WOLFSKIRCHEN	16/08/2019	Montant : 12 188.50 €	
Commune	09/07/2019	Réhabilitation partielle du rez-de-chaussée de l'Unité de Vie - 29 rue de Phalsbourg / Lot 7 : Revêtement de sol souple	Ets WINDSTEIN (57230) BITCHE	16/08/2019	Montant : 10 253.84 €	
Commune	09/07/2019	Réhabilitation partielle du rez-de-chaussée de l'Unité de Vie - 29 rue de Phalsbourg / Lot 8 : Peinture	Ets POINSIGNON (57200) SARREGUEMINES	16/08/2019	Montant : 6 230.20 €	
Commune	09/07/2019	Reconstruction du centre socio culturel de Sarre-Union / Lot 9 : Menuiseries intérieures bois - AVENANT 2	Ets STUTZMANN AGENCEMENT (67320) DURSTEL	17/07/2020	Montant : 7 377.51 €	
Commune	09/07/2019	Reconstruction du centre socio culturel de Sarre-Union / Lot 10 : Parquet - AVENANT 1	Ets SINGER PARQUETS (68140) GRIESBACH AU VAL	17/07/2019	Montant : 2 171.00 €	
Commune	09/07/2019	Reconstruction du centre socio culturel de Sarre-Union / Lot 11 : Sols souples - AVENANT 1	Ets JEHU (67800) HOENHEIM	18/07/2019	Montant : 2 672.15 €	
Commune	09/07/2019	Reconstruction du centre socio culturel de Sarre-Union / Lot 15 : Electricité - AVENANT 1	Ets ASCELEC (57200) SARREGUEMINES	22/07/2019	Montant : 4 155.16 €	

MARCHES DE TRAVAUX						
Budget	Décision	Objet du marché	Titulaire	Marché notifié le	Montants	€ H.T.
Commune	09/07/2019	Reconstruction du centre socio culturel de Sarre-Union / Lot 17 : Chauffage - Ventilation - Climatisation - AVENANT 2	Ets SANICHAUF (57400) SARREBOURG	21/11/2019		Montant : 3 183.26 €
Commune	09/07/2019	Reconstruction du centre socio culturel de Sarre-Union / Lot 18 : Tribunes rétractables - Sièges cinéma AVENANT 1	Ets JEZET SEATING (3900) OVEPELT (Belgique)	29/07/2019		Montant : 1 890.00 €
Commune	21/10/2019	ACCORD-CADRE : Entretien du terrain de sports engazonné rue des Bleuets à Sarre-Union - Accord-cadre d'un an, renouvelable trois fois par reconduction expresse pour la même durée	RENOVA (67320) DRULINGEN	14/11/2019		Sans montant minimum Montant maximum : 20 000.00 €
Commune	21/11/2019	Reconstruction du centre socio culturel de Sarre-Union / Lot 15 : Electricité - AVENANT 2	Ets ASCELEC (57200) SARREGUEMINES	05/12/2019		Montant : 9 258.48 €
Commune	17/12/2019	ACCORD-CADRE : Travaux d'entretien, de réparation et de réaménagement des bâtiments communaux : Couverture - Etanchéité - Zinguerie - Marché d'un an, renouvelable une fois par reconduction expresse pour la même durée	TOIT 9 Srl (67260) SARRE-UNION	15/01/2020		Montant minimum : 1 000.00 € Montant maximum : 40 000.00 €

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES					
Budget	Décision	Objet du marché	Titulaire	Marché notifié le	Montants € H.T.
Commune	21/10/2019	ACCORD-CADRE : Deneigement de la voirie communale - Marché d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse pour la même durée	E.P.C Sàrl (67260) SARRE-UNION	13/11/2019	Sans montant minimum Montant maximum : 28 000.00 €
Commune	17/12/2019	ACCORD-CADRE : Fourniture de plantes et fleurs pour le fleurissement des espaces publics de la Ville de Sarre-Union - Marché d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse pour la même durée	EARL ERNST (67330) HATTMATT	13/01/2020	Montant minimum : 1 000.00 € Montant maximum : 25 000.00 €

MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES					
Budget	Décision	Objet du marché	Titulaire	Marché notifié le	Montants € H.T.
Commune	06/06/2019	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction partielle de locaux de l'Unité de Vie - AVENANT 1 / Approbation Avant-Projet Définitif (APD)	JACQUES SCHNEIDER Architecte D.P.L.G (67340) ROTHBACH	27/06/2019	Forfait provisoire : 11 163,04 € Forfait définitif : 15 350,83 € Montant de l'avenant : 4 187,79 € Taux de rémunération : 11,20 %
Commune	07/06/2019	Mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du Centre socio-culturel de Sarre-Union - AVENANT 2 / Prestations complémentaires pour la mission mobilier	Groupement REY DE CRECY (67100) STRASBOURG	14/11/2019	Montant : 5 000.00 €
Commune	21/11/2019	Mission de maîtrise d'œuvre partielle pour la création d'un salon de thé	JACQUES SCHNEIDER Architecte D.P.L.G (67340) ROTHBACH	06/12/2019	Forfait définitif : 30 498.00 € Taux de rémunération : 6,90 %